



Office national du film

Budget des dépenses
2000-2001

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2001-III-5

ISBN 0-660-61145-7

**Office national
du film**

**Budget des dépenses
2000-2001**

**Rapport sur les plans
et les priorités**

TABLE DES MATIÈRES

SECTION I : MESSAGES	1
A. Message de la Ministre	1
B. Message de la Commissaire	3
SECTION II : VUE D'ENSEMBLE DE L'OFFICE NATIONAL DU FILM	5
A. Mandat, rôles et responsabilités	5
B. Objectif de l'organisme/programme	6
C. Facteurs externes	6
D. Dépenses prévues	8
SECTION III : PLANS, RÉSULTATS ET RESSOURCES	9
A. Description du programme de l'Office national du film	9
B. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés, activités et ressources connexes	10
SECTION IV : RENSEIGNEMENTS FINANCIERS	15
SECTION V : AUTRES RENSEIGNEMENTS	17
INDEX	18

SECTION I : MESSAGES

A. MESSAGE DE LA MINISTRE

L'objectif fondamental de l'Office national du film est de produire et de distribuer des œuvres audiovisuelles qui suscitent la réflexion et la discussion sur des sujets d'intérêt pour les auditoires canadiens et les marchés étrangers, qui exploitent le potentiel créatif des médias audiovisuels et qui se font reconnaître, au pays et à l'étranger, pour leur excellence, leur pertinence et leur caractère novateur.

Ce sont les Canadiens et les Canadiennes de toutes origines et cultures qui forment le Canada et qui constituent notre richesse. Ces valeurs qui nous sont chères — respect de l'individu et de ses choix, diversité de nos expériences — ont besoin d'un terrain favorable pour que notre diversité représente une source de vigueur pour l'unité du Canada et l'identité canadienne.

C'est au ministère ainsi qu'aux organismes et aux sociétés d'État qui composent le portefeuille du Patrimoine canadien que revient le rôle de créer un environnement favorable au soutien et à la promotion de la pleine participation de tous et chacun à l'ensemble de l'expérience de vie canadienne.

Le portefeuille du Patrimoine canadien, dont fait partie l'Office national du film, est fier de son rôle et de travailler en collaboration avec de nombreux partenaires à la prospérité du Canada.

Sheila Copps
Ministre du Patrimoine canadien

B. MESSAGE DE LA COMMISSAIRE

Sur le plan des activités qui touchent directement le public, les projets de l'Office national du film pour 2000-2001 se concentrent sur l'ensemble des opportunités offertes par Internet : creuset de nouvelles formes de créativité; et de nouveaux modes d'accès par la population canadienne à la richesse et à la diversité de l'expression cinématographique canadienne que représente notre collection de films, et aussi fenêtre pour le reste du monde sur les histoires, les voix et les images canadiennes.

À l'interne, nous mettons également l'accent sur Internet au moment où nous nous positionnons pour tirer avantage de la révolution numérique, qui réduit les distances et les coûts de production, nous permettra de rationaliser encore nos outils administratifs et de relier notre personnel d'un océan à l'autre, dans les deux langues officielles, par des moyens jamais utilisés auparavant.

Fidèle aux objectifs exprimés dans le Discours du Trône et pour poursuivre la réalisation de son mandat qui est toujours de faire connaître et comprendre le Canada aux Canadiens, aux Canadiennes et au monde, l'ONF entend conserver sa position de chef de file en matière de recours aux nouvelles technologies.

Sandra Macdonald
Commissaire du gouvernement à la cinématographie
et présidente de l'Office national du film du Canada

SECTION II : VUE D'ENSEMBLE DE L'OFFICE NATIONAL DU FILM

A. MANDAT, ROLES ET RESPONSABILITES

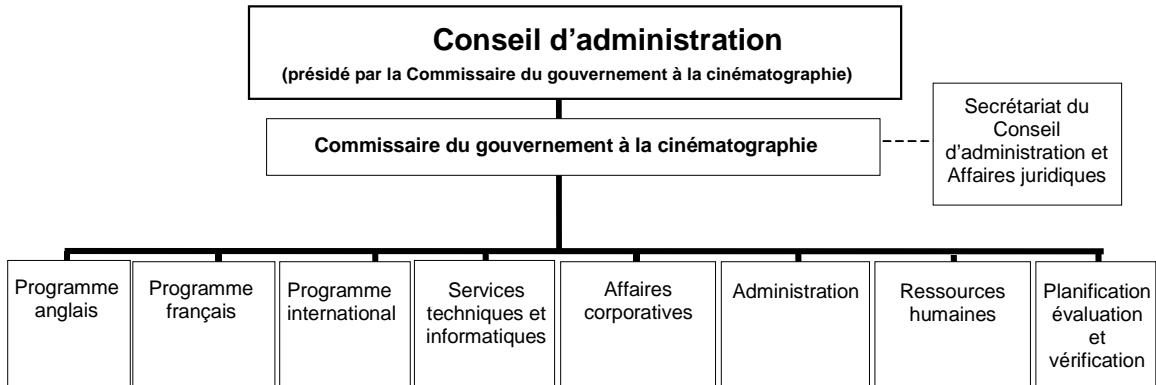
L'Office national du film du Canada (ONF) relève de la ministre du Patrimoine canadien, chargée d'appliquer la Loi sur le cinéma régissant cet organisme public de production et de distribution d'œuvres audiovisuelles. Selon l'article 9 de cette loi constitutive de l'ONF, celui-ci a pour mandat de susciter et de promouvoir la production et la distribution de films dans l'intérêt national, et notamment de :

- produire et distribuer des films destinés à faire connaître et comprendre le Canada aux Canadiens et aux autres nations, et promouvoir la production et la distribution de tels films;
- faire des recherches sur les activités filmiques et en mettre les résultats à la disposition des personnes faisant de la production de films;
- conseiller le gouverneur en conseil en matière d'activité filmique;
- remplir, en matière d'activités filmiques, les autres fonctions que le gouverneur en conseil peut lui assigner.¹

En application de ce mandat, l'ONF s'est donné pour mission dans les années qui viennent « de produire et distribuer des œuvres audiovisuelles qui suscitent la réflexion et la discussion sur des sujets d'intérêt pour les auditoires canadiens et les marchés étrangers, qui exploitent le potentiel créatif des médias audiovisuels et qui se font reconnaître, au pays et à l'étranger, pour leur excellence, leur pertinence et leur caractère novateur ».

¹ S.R.C. 1985, ch. N-8. L'article dit également que l'ONF « représente le gouvernement du Canada dans ses relations avec des personnes exerçant une activité cinématographique commerciale quant à des films cinématographiques pour le gouvernement ou l'un quelconque de ses départements. » Ces pouvoirs ont été transférés au ministre des Approvisionnements et Services par décret en conseil C.P. 1984-6/2565.

Structure organisationnelle



B. OBJECTIF DE L'ORGANISME/PROGRAMME

L'objectif de l'organisme et du programme est de produire des œuvres audiovisuelles qui reflètent les réalités et les perspectives canadiennes tout en innovant dans divers aspects de la cinématographie, et de distribuer et de rendre accessible ces œuvres audiovisuelles.

C. FACTEURS EXTERNES

Les politiques publiques – L'ONF est directement touché par de nombreux aspects des politiques publiques qui se répercutent sur la gestion de ses ressources et de ses activités. Il se ressent des décisions qui influent sur les milieux de la production, de la télédiffusion et des télécommunications tout comme de celles qui visent les objectifs financiers, les relations de travail, la politique linguistique, les régimes de responsabilisation, etc.

L'évolution des marchés – Le développement des réseaux de câblodistribution et l'implantation de nouveaux satellites de communication favorisent l'expansion des services spécialisés de télévision, créant ainsi de nouveaux débouchés pour nos films. Par contre, la fragmentation des auditoires qui en découle contribue à réduire les droits de licence que l'ONF retire pour la diffusion de ses films.

D'autre part, le genre de films que l'ONF produit trouve plus difficilement place dans les grilles-horaires des télévisions conventionnelles et aussi dans les créneaux des services spécialisés de la télévision qui privilégient davantage les séries, les œuvres de fiction ou la programmation sur commande. Par ailleurs, le développement de l'Internet procure à l'ONF un nouveau véhicule pour la

promotion et la vente de ses films auprès des marchés consommateurs, institutionnels et d'entreprises.

Enfin, l'évolution des modes de consommation des produits audiovisuels, la course aux cotes d'écoute, la concurrence des grilles de programmation, l'évolution des tendances dans l'offre de produits audiovisuels, le degré d'ouverture des différents pays aux productions étrangères sont tous autant de facteurs qui risquent d'influer sur la conduite des activités de distribution et sur l'évolution de nos revenus.

L'environnement technologique – La réorientation de la production et de la distribution de l'ONF, antérieurement sur support film, vers des supports électroniques lui permet d'atteindre des auditoires plus variés en utilisant des moyens diversifiés et accessibles par un plus grand nombre. Les supports audiovisuels modernes comme la vidéocassette, le DVD, le CD-ROM et Internet sont les véhicules privilégiés de notre époque. Parallèlement, les réseaux de télévision s'apprêtent à transiter vers la télévision numérique, ce qui nécessitera de nombreux changements aux infrastructures technologiques de cette industrie au cours des prochaines années. Or, l'ONF qui utilise prioritairement les réseaux conventionnels et les services spécialisés de la télévision pour la diffusion de ses productions doit s'assurer que celles-ci soient conformes et adaptées aux technologies, aux formats et aux contenus de la future télévision numérique.

Le passage d'un médium de production et de distribution (le film) à une technologie sans cesse évolutive oblige l'ONF à composer avec un environnement qui nécessite une adaptation constante de ses ressources humaines, techniques et financières aux nouveaux supports et aux nouveaux modèles de production et de distribution d'œuvres audiovisuelles.

Des partenariats – Bien que son rôle de producteur et de distributeur publics le distingue des entreprises privées, l'ONF n'œuvre pas en marge de cette industrie. Il en constitue une composante spécifique et essentielle. Ainsi, pour réaliser sa mission, l'ONF compte sur des ressources créatrices, opérationnelles et administratives internes, fait appel à des pigistes et s'appuie sur des partenaires des secteurs publics et privé, tant dans le domaine de la production que de la distribution. Ainsi, il s'associe parfois à des coproducteurs privés canadiens et étrangers pour réaliser certaines de ses productions. Il s'associe également avec des diffuseurs privés et publics canadiens et étrangers pour produire et (ou) diffuser ses films. Il a également recours, à diverses occasions, à des partenaires des secteurs public (bibliothèques publiques et scolaires) et privé (entreprises de distribution, maisons de distribution par catalogues, chaînes de cinéma, clubs vidéo, etc.) pour distribuer ses films au Canada et à l'étranger.

D. DEPENSES PREVUES

Tableau 2.1 : Dépenses prévues

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses Prévues 2002-2003
Budgétaire du Budget principal des dépenses**	68 445	68 518	68 518	68 518
Moins : Recettes disponibles	8 900	8 900	8 900	8 900
Total du Budget principal des dépenses	59 545	59 618	59 618	59 618
Ajustements	2 430			
Dépenses prévues nettes*	61 975	59 618	59 618	59 618
Plus : Coût des services reçus sans frais	25	18	17	17
Coût net du programme	62 000	59 636	59 635	59 635
Équivalents temps plein	490	490	490	490

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

** Inclut le crédit législatif de 375 000 \$.

SECTION III : PLANS, RESULTATS ET RESSOURCES

L'ONF ne comporte qu'un seul programme propre à offrir au public canadien et étranger un ensemble d'œuvres audiovisuelles sur les réalités et les perspectives canadiennes. Les dépenses prévues, les équivalents temps plein et l'objectif de ce programme sont présentés à la section II.

A. DESCRIPTION DU PROGRAMME DE L'OFFICE NATIONAL DU FILM

L'ONF est une agence culturelle qui relève du ministre du Patrimoine canadien et qui est gérée par un conseil d'administration nommé par le gouverneur général en conseil et présidé par le commissaire à la cinématographie canadienne.

L'ONF est un organisme intégré de production et de distribution de films et autres produits multimédias : les films y sont développés, scénarisés, tournés, traités, publicisés, mis en marché, vendus et distribués. Son centre principal de production et de distribution est à Montréal mais il possède aussi des bureaux à Halifax, Moncton, Toronto, Winnipeg, Edmonton et Vancouver. Il compte également des bureaux à Paris, Londres et New York pour la mise en marché internationale de ses productions. Pour rendre son programme d'activités, il compte sur son propre personnel, mais il a également recours à des pigistes et s'associe au besoin à des partenaires des secteurs public et privé de la production et de la distribution.

Bien qu'il soit autonome et que, par tradition, il œuvre à distance du gouvernement, cet organisme cinématographique public contribue à plusieurs égards aux objectifs de la politique culturelle canadienne en offrant des films socialement et culturellement pertinents, en fournissant du matériel audiovisuel canadien aux milieux éducatifs, en appuyant directement diverses initiatives du gouvernement canadien ici et sur la scène internationale, en conservant et en facilitant l'accès à un riche patrimoine audiovisuel canadien, en soutenant le cinéma de la relève, en favorisant le développement du cinéma régional et celui des groupes de la diversité, en établissant des alliances stratégiques avec les secteurs privé et public, en favorisant la promotion de la culture canadienne à l'étranger et en encourageant la recherche et l'expérimentation dans les technologies des communications.

Comme producteur public, l'ONF s'assure que l'interprétation des réalités et de l'imaginaire canadiens repose sur un cinéma qui offre un haut niveau de qualité cinématographique, qui permette l'innovation et l'avancement artistiques et technologiques et qui porte tout autant sur de grands enjeux de société que sur des faits de la vie quotidienne.

Comme distributeur public, l'ONF s'assure que les films qu'il produit rejoignent le grand public et des auditoires spécialisés en ayant recours aux circuits de diffusion et aux systèmes de distribution les plus appropriés à sa mission et en faisant en sorte que sa collection audiovisuelle patrimoniale soit préservée et accessible par l'entremise de systèmes performants.

Comme organisme public, l'ONF s'assure d'une saine gouvernance de ses activités et de ses ressources en aménageant des conditions propices à la créativité, à la productivité et à la responsabilité de son personnel.

B. PRINCIPAUX ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RÉSULTATS, RÉSULTATS ESCOMPTÉS, ACTIVITÉS ET RESSOURCES CONNEXES

Premier engagement de résultats

Produire des œuvres cinématographiques pertinentes, de qualité et de caractère innovateur qui aident les canadiens et les canadiennes à mieux comprendre le Canada et le monde.

Résultats escomptés

- Une programmation qui reflète la dualité linguistique et la diversité culturelle;
- Une programmation de films et autres produits audiovisuels qui traitent de sujets pertinents et d'intérêt pour le grand public et/ou pour des auditoires spécialisés;
- Le développement de projets innovateurs et expérimentaux dans le domaine des nouveaux médias et de l'interactivité;
- La mise en valeur du riche patrimoine audiovisuel dont il assure la conservation et l'accessibilité.

Activités

- Consolider les programmes de premières œuvres cinématographiques;
- Poursuivre les programmes de cinéma autochtone au sein des unités anglaise et française de production;
- Attribuer des responsabilités et des objectifs spécifiques à certains studios pour la réalisation de films par des cinéastes de la diversité;
- Réaliser un ensemble de films qui portent sur de grands enjeux de société tels le monde du travail, l'univers de la science, l'environnement, la santé et la bioéthique;
- Développer et produire des films et autres médias audiovisuels traitant de divers sujets et en particulier de faits de société, de la diversité culturelle, de la culture populaire, des modes de vie des Canadiens, de la nature, des arts, de l'histoire ou des portraits de Canadiens et de Canadiennes;
- Développer un ensemble de produits à vocation éducative et destinés aux enfants et aux jeunes, sous forme de documentaires, de courts métrages de fiction, de films d'animation, de productions interactives, de livres-jeux et autres productions multimédia;
- Créer un important site Internet bilingue sur l'histoire du Canada;
- Intégrer des outils Internet et interactifs (DVD, CD-ROM) dans le cadre de la production cinématographique;
- Poursuivre la transition à la technologie numérique dans l'ensemble des sphères d'activités cinématographiques;
- Développer de nouveaux projets dans le cadre de la collection Mémoire afin d'offrir au public des outils de connaissance de notre patrimoine cinématographique;
- Développer de nouveaux produits, de nouveaux ensembles et de nouvelles compilations thématiques à partir de la collection.

Ressources connexes

Tableau 3.1 : Dépenses réelles et prévues pour cet engagement

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Production	41 663	39 518	39 518	39 518

Deuxième engagement de résultats

Optimiser les auditoires grand public et spécialisés.

Résultats escomptés

- Les films de l'ONF seront à l'horaire des réseaux nationaux de télévision et des services spécialisés;
- Les services du commerce électronique seront disponibles aux clientèles canadiennes et internationales pour l'acquisition de productions audiovisuelles;
- Une croissance se produira dans le développement et la diversification des marchés.

Activités

- Le marché de la télévision sera privilégié pour rejoindre le grand public et les auditoires spécialisés : des ententes, des partenariats, des préventes, des coproductions et des ventes directes seront conclues avec les réseaux de télévision;
- Des efforts particuliers seront déployés pour développer de nouveaux produits, de nouvelles compilations, de nouveaux ensembles à partir de la collection existante en vue de les diffuser dans les créneaux actuels et à venir de la télévision;
- Développer une stratégie et une architecture du site Web qui facilitent les transactions et la livraison des productions;
- Élaborer des stratégies de communication et de promotion qui conviennent sur nos marchés éducatifs, institutionnels et consommateur et qui optimisent la vente de nos films;
- Poursuivre le travail de recherche sur l'archivage et la conservation de la collection et procéder au transfert de celle-ci sur support numérique pour la rendre plus accessible;
- Poursuivre le travail de recherche et de développement du projet CinéRoute qui permettra à l'ONF d'offrir le premier service canadien de cinéma sur demande par Internet;
- Mettre à profit la multiplication des chaînes spécialisées de télévision à travers le monde;
- Développer le marché de la télévision éducative :
 - Conclure des contrats d'exploitation avec diverses commissions scolaires, collèges et universités aux États-Unis, leur accordant des droits de diffusion à des fins éducatives par circuit fermé à l'intérieur d'un État et

- des droits de duplication de vidéocassettes pour distribution dans les établissements scolaires;
- Des démarches semblables seront entreprises auprès du Brésil et de la France;
 - Développer le marché de la « Diffusion vidéo en vol » :
 - En plus de travailler directement avec des compagnies aériennes (ex : Air Canada, Air France), l'ONF distribuera ses productions à plus de 80 transporteurs aériens aux quatre coins du monde en s'associant à des distributeurs spécialisés dans ce domaine;
 - Développer de nouveaux territoires :
 - Prendre avantage de l'ouverture de la Chine à nos productions et de l'expansion de nos relations d'affaires avec le Brésil et le Mexique pour accroître significativement nos activités commerciales dans ces pays.

Ressources connexes

Tableau 3.2 : Dépenses réelles et prévues pour cet engagement

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Distribution	13 896	13 800	13 800	13 800

Troisième engagement de résultats

Assurer une gestion efficiente et responsable des ressources.

Résultats escomptés

- Une infrastructure opérationnelle et administrative performante;
- Une gestion axée sur les résultats;
- Un organisme ouvert et branché.

Activités

- Poursuivre l'implantation et l'intégration des systèmes, des logiciels, des applications et des banques de données informatiques pour la gestion de l'information;
- Élaborer des mesures de rendement des activités et des opérations qui rendent compte de l'atteinte des objectifs de créativité, de productivité et d'imputabilité;

- Revoir le rôle de l'ONF dans le contexte du World Wide Web en vue de devenir un centre interactif de créativité et d'excellence;
- Accroître la visibilité de l'ONF auprès du public et l'interaction avec la communauté cinématographique.

Ressources connexes

Tableau 3.3 : Dépenses réelles et prévues pour cet engagement

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Administration	6 416	6 300	6 300	6 300

SECTION IV : RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Table 4.1 : Coût net du programme pour l'année budgétaire

(en milliers de dollars)

Dépenses prévues	68 518
<i>Plus :</i> <i>Services reçus sans frais</i>	
Protection des accidents de travail assurée par	
Développement des ressources humaines Canada	18
<i>Moins :</i> <i>Recettes disponibles</i>	8 900
Coût net du programme pour 2000-2001 (Total des dépenses prévues)	59 636

Tableau 4.2 : Paiements de transfert

(en milliers de dollars)

	Prévisions de dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Subventions				
Subventions pour aider à payer le coût de certains événements cinématographiques d'importance, qui ont lieu au Canada et qui sont d'intérêt national ou international, selon l'avis du Conseil d'administration	10	12	12	12
Contributions				
Pour aider des organismes sans but lucratif œuvrant dans le milieu cinématographique et pour participer à promouvoir la cinématographie canadienne	309	307	307	307
	319	319	319	319

Tableau 4.3 : Recettes disponibles

(en milliers de dollars)	Prévisions de recettes 1999-2000	Recettes prévues 2000-2001	Recettes prévues 2001-2002	Recettes prévues 2002-2003
Recettes disponibles				
Production de films	900	1 500	1 500	1 500
Ventes de copies	2 200	2 500	2 500	2 500
Location, redevances et divers	4 900	4 900	4 900	4 900
Total	8 000	8 900	8 900	8 900

Tableau 4.4 : Fonds renouvelable – Utilisation prévue

(en milliers de dollars)	Prévisions 1999-2000	Prévues 2000-2001	Prévues 2001-2002	Prévues 2002-2003
Actif				
Encaisse	300	300	300	300
Comptes créditeurs	4 000	4 000	4 000	4 000
Stocks	700	700	700	700
Frais payés d'avance	1 000	1 500	1 500	1 500
Équipement (valeur nette)	14 525	14 275	14 650	15 025
	20 525	20 775	21 150	21 525
Passif				
Comptes débiteurs	3 125	3 000	3 000	3 000
Avoir du Canada	17 400	17 775	18 150	18 525

Tableau 4.5 : Fonds renouvelable – État des variations de la situation financière

Crédits (en milliers de dollars)	
Autorisation au 1 ^{er} avril 2000	25 000
Prélèvements :	
Solde prévu au 1 ^{er} avril 2000	17 400
Total des prévisions (besoins de trésorerie nets)	
Opérations	59 243
Crédit accordé dans le présent Budget des dépenses	(59 243)
Variation du fonds de roulement	850
Diminution de la valeur nette des immobilisations	(475)
Solde prévu au 31 mars 2001	17 775
Autorisation non utilisée au 31 mars 2001	7 225

SECTION V : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Ce document se trouve à l'adresse Internet suivante :
www.onf.ca/plans_et_priorites.

LOI APPLIQUÉE PAR LE PORTEFEUILLE

Loi sur le cinéma, S.R.C. 1985, ch. N-8
(la dernière modification est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 1995)

BUREAUX DE L'OFFICE NATIONAL DU FILM

Siège social : Ottawa

Bureau central : Montréal

Distribution au Canada :

- CinéRobothèque – Montréal
- Centre des appels (1 800 267-7710)
- Site Internet (<http://www.onf.ca>)

Distribution à l'étranger :

- Londres
- New York
- Paris

Centres de production anglaise :

- Edmonton
- Halifax
- Montréal
- Toronto
- Vancouver
- Winnipeg

Centres de production française :

- Moncton
- Montréal
- Toronto

INDEX

CinéRoute, 12

Collection, 3, 10, 11, 12

Commerce électronique, 12

Diversité, 3, 10, 11

enjeux de société, 10

Enjeux de société, 11

Gestion de l'information, 13

Interactivité, 10, 11, 14

Internet, 3, 7, 11, 12, 14, 17

Multimédia, 11

Numérique, 3, 7, 11, 12

Patrimoine, 10, 11

Premières œuvres, 11